Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260910-DC2026091001-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR **DC N° 20260910-1**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix heures le Conseil d'Administration du CCAS de Pordic, légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la Présidence de Madame Michelle **CARMES**, Présidente du CCAS.

MEMBRES : ANTOINE Isabelle, **ARZUR** Solène, **CHALVET** Brigitte, **ROUXEL-CALVEZ** Annick, **BOSCHER** Martine, **BOUTRY** Martine, **COLLIN** Marie-Pierre (AVA), **HILI** Bernard (Secours Populaire) **DIEUDONNE** Alain (restos du Cœurs), **KERLEGUER-VIOUGEA** Andrée (ALTYGO), **ARZUR** Josiane (ADAPEI) **DAURES** Alain (**CLUB ARC EN CIEL)**
Administratifs présents : la gestionnaire CCAS
Secrétaire de séance : CHALVET Brigitte

- **Nombre d'administrateurs en exercice : 13**
  Nombre de présents : 13
- **Nombre de votants : 13**

***

1- Autorisation donnée à la Présidente du CCAS pour signer une convention de partenariat avec l'association Kiné Ouest Prévention dans le cadre du programme « Manger Bouger » 2026-2027
Rapporteur : Madame la Vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pordic,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 relatifs aux missions et au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale ;

Considérant que le CCAS de Pordic mène des actions de prévention et de maintien du lien social en faveur des personnes âgées du territoire ;

Considérant la proposition de partenariat formulée par l'association Kiné Ouest Prévention pour la mise en œuvre du programme « Manger Bouger » destiner aux personnes âgées de 60 ans et plus ;

Considérant que cette action comprend une conférence de sensibilisation ainsi qu'un cycle d'ateliers associant activité physique adaptée et nutrition, visant à favoriser le maintien de l'autonomie des seniors et l'adoption de comportements favorables à la santé ;

Considérant que cette action est financée par la Conférence des Financeurs des Côtes-d'Armor et qu'elle n'entraîne aucune participation financière du CCAS, lequel s'engage uniquement à mettre gratuitement à disposition les salles nécessaires au déroulement des activités et à contribuer à leur promotion ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260910-DC2026091001-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les termes de la convention de partenariat à conclure entre le CCAS de Pordic et l'association Kiné Ouest Prévention pour la réalisation du programme « Manger Bouger » sur la période 2026-2027.
- **D'autoriser** Madame la Présidente du CCAS à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits,
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Michelle CARMES